



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24034408

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

15-02-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DE LA REGION TOURNAI

N° d'entreprise : **0241 098 844**

Nom

(en entier) : **Agence Intercommunale de Développement des
Arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes
avoisinantes**

(en abrégé) : **IDETA**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI**

**Objet de l'acte : Désignation représentant permanent - modification des délégations de
pouvoir - Démission et nomination d'un Administrateur**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du 26 janvier 2024

8^{ème} Résolution - TRANSENO SC - Désignation de Monsieur Olivier Bontems en qualité de représentant permanent d'Ideta, nommé administrateur de la précitée

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023 de prendre une participation de 10/100 actions au sein de la SC TRANSENO ;

Considérant que l'Ideta, en qualité de personne morale, sera désignée administratrice au sein de l'organe d'administration de la SC TRANSENO ;

Que les dispositions de l'Article 2 :55 CSA imposent la désignation d'un représentant permanent en pareil cas ;

Qu'il est proposé de nommer à cette fonction Monsieur Olivier Bontems et de faire procéder aux publications requises aux annexes du Moniteur Belge ;

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale Ideta tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin suivant sous le numéro 0362606 arrêtant les compétences du Conseil d'administration ;

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide

☐ De désigner Monsieur Olivier Bontems en qualité de représentant permanent d'Ideta au sein du Conseil d'Administration de la SC TRANSENO ;

☐ De mandater Monsieur Julien Dumont, Conseiller juridique, afin d'effectuer les démarches ad hoc permettant la publication de la présentes aux annexes du Moniteur Belge.

9^{ème} Résolution - Modification de la troisième délégation de pouvoirs propre au Comité de Direction sur base de la dernière version arrêtée par le Conseil d'administration du 24 mars 2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Considérant qu'il est donc proposé que la troisième délégation du Comité de Direction soit amendée comme ci-dessous :

TROISIÈME DÉLÉGATION

Groupe A

- a) Monsieur Christophe Bonchoux - Directeur général légalement domicilié rue de Néchin 77 à 7520 Templeuve ;
- b) Monsieur Frédéric Seynhaeve - Secrétaire général légalement domicilié Avenue des Sorbiers, 6 à 7500 Tournai ;
- c) Monsieur Christian Paradis - Directeur du Département Finances et Comptabilité légalement domicilié Rue de Warquignies, 23 à 7301 Hornu ;

ET DELEGATION SPECIALE EST CONFEREE AUX PERSONNES SUIVANTES NON-MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Groupe B

- d) Madame Katia Laloy, Comptable au sein du Département Finances et Comptabilité légalement domiciliée chaussée d'Aelbeke, 177 à 7700 Mouscron
- e) Madame Camille Destrebecq, Responsable de la Cellule Comptabilité au sein du Département Finances et Comptabilité légalement domiciliée Rue de la Ligne, 37 à 7387 Roisin

Pour, signer, sur base des règles édictées ci-dessous, les différents documents et opérations propres à la gestion comptable et financière de l'Ideta :

OPERATIONS	REMARQUES	SIGNATAIRES
Placements (dans le cadre des règles définies par le Conseil d'administration)	1 seule signature sans limite	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis Camille Destrebecq
Virements entre comptes Ideta	1 seule signature sans limite	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis Camille Destrebecq Katia Laloy
Virements/Chèques (papier)	1 signature d'un membre du groupe A ou B jusque 8.500€. Au-delà de ce montant, une signature supplémentaire d'un membre du groupe A est requise	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis Camille Destrebecq Katia Laloy
Signatures électroniques (Isabel ou Belfius Web)	1 signature d'un membre du groupe A ou B jusque 8.500€. Au-delà de ce montant, une signature supplémentaire d'un membre du groupe A est requise	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis Camille Destrebecq Katia Laloy
Toute opération générale de gestion active de la dette	2 signatures sans limite	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis
Mise en demeure à caractère financier	2 signatures sans limite	Christophe Bonchoux Frédéric Seynhaeve Christian Paradis Camille Destrebecq

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale Ideta tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin suivant sous le numéro 0362606 arrétant les compétences du Conseil d'administration ;

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide :

☐ D'amender la troisième délégation de pouvoirs du Comité de Direction et leurs mandats tels que proposé ci-dessus avec prise d'effet au 26 janvier 2024 ;

☐ De mandater Monsieur Julien Dumont, Conseiller juridique, afin de procéder à la publication de ceux-ci aux annexes du Moniteur Belge.

11^{ème} Résolution - Démission / Désignation d'administrateur

Attendu que Monsieur Bernard BAUWENS, subséquemment à son retrait en qualité de bourgmestre de la Ville d'Antoing nous a fait part de son souhait de démissionner en qualité d'Administrateur ;

Qu'en application de l'article 26 des statuts, Il est dès lors nécessaire de pourvoir provisoirement à son remplacement et cela, jusqu'à l'Assemblée générale de juin ;

Que la Fédération PS a proposé que Monsieur Gauthier DUDANT, qui a ceint l'écharpe mayorale à Antoing, remplace Monsieur BAUWENS en qualité d'Administrateur de l'IDETA ;

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale IDETA tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 2023 sous le numéro 0362606.

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide

☐ D'acter la démission de Monsieur Bernard BAUWENS en qualité d'Administrateur avec effet au 26 janvier 2024 ;

☐ De nommer Monsieur Gauthier DUDANT en qualité d'Administrateur à compter de cette même date dans l'intervalle de sa désignation officielle par l'Assemblée Générale ordinaire de juin ;

☐ De mandater Monsieur Julien DUMONT, Conseiller juridique, afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de l'Entreprise afin de rendre la teneur de la présente opposable via sa publication aux annexes du Moniteur belge